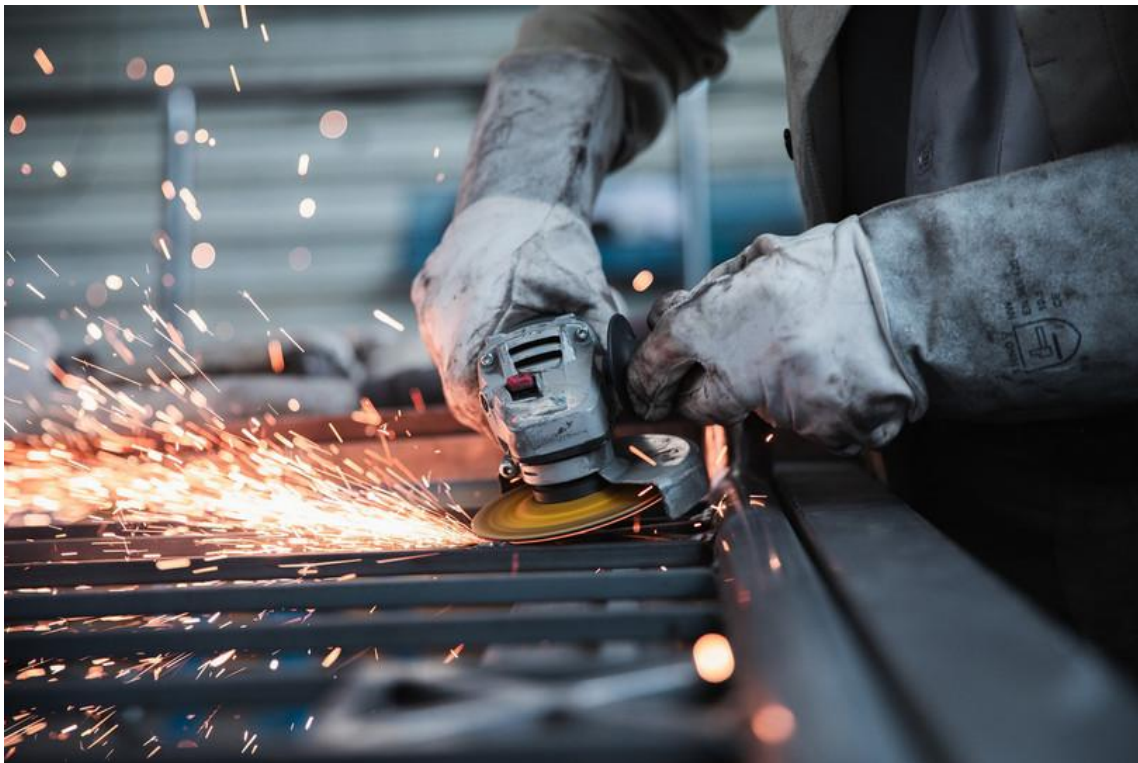


Toujours plus d'apprentissages en mode dual

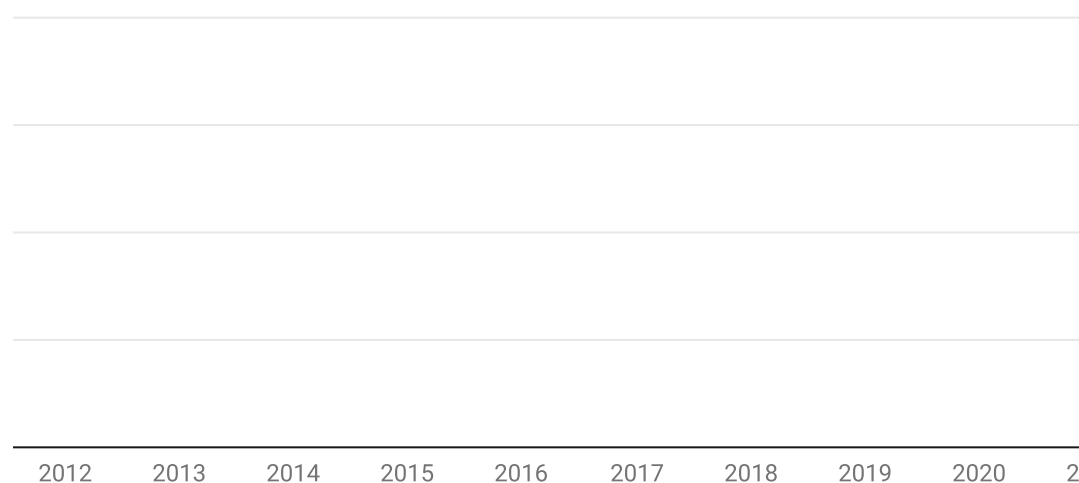
La pandémie de coronavirus n'a pas entamé la bonne santé de l'apprentissage dans le canton de Neuchâtel. Le nombre de contrats est en hausse, surtout en mode dual. Du côté des lycées, la maturité gymnasiale subira un lifting d'ici 2031



L'objectif du Canton de Neuchâtel est d'atteindre un taux de 85% d'apprentissages en mode dual. (Photo d'illustration)

L'apprentissage en mode dual a toujours la cote dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'État a communiqué les chiffres de la rentrée du secondaire 2, jeudi après-midi. En tout, plus de 5400 Neuchâtelois suivent actuellement une formation en apprentissage pour obtenir les titres CFC et AFP. Dans ce total, ce ne sont pas moins de 4'224 apprentis qui poursuivent une formation duale, soit 69 de plus que l'an passé.

Nombre de contrats AFP et CFC en mode dual, par année



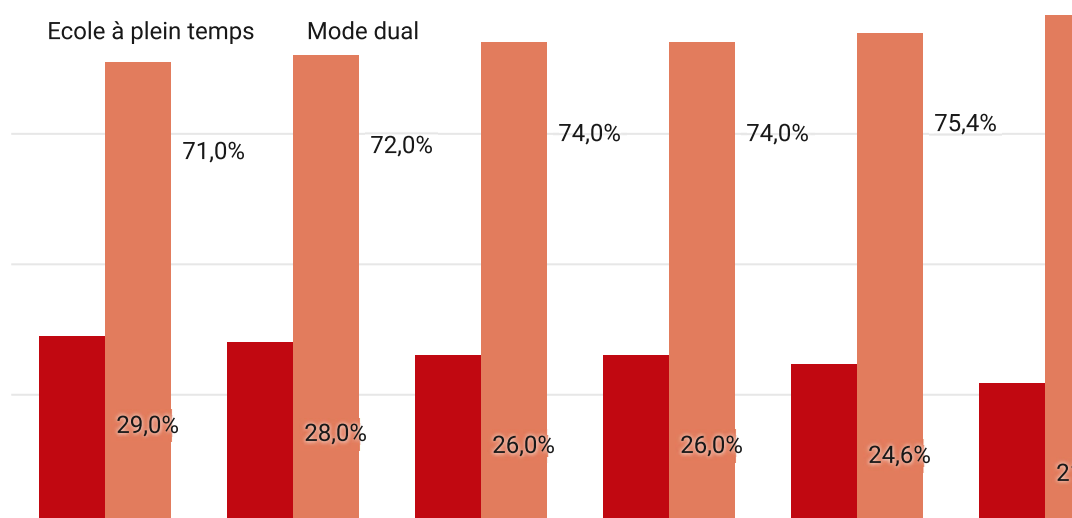


Pour cette rentrée 2021, les nouveaux contrats d'apprentissages se montent à 1'705. C'est un soulagement pour le Département de la formation. Alors que les effets de la pandémie laissaient craindre un recul des places, il n'en a rien été. Le nombre de nouveaux contrats signés est presque équivalent à l'an passé (1'704 en 2020). La prime d'engagement d'un montant de 2000 francs décidée par le Grand Conseil a certainement porté ses fruits.

La conseillère d'État en charge de la formation, Crystel Graf :

🔊 [Ecouter le son](#)

Évolution des contrats de formation en mode dual et en école à plein temps, par année



2020

Dès 2019, le calcul intègre la MP2 afin de comparer les données au niveau national.

Graphique: RTN • Source: [Etat de Neuchâtel](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Le Canton a aussi annoncé que le Centre de formation professionnelle neuchâtelois - qui regroupera le CIFOM, CPLN, CPMB et la maturité professionnelle du Lycée Jean-Piaget - est toujours en phase de préparation. Il sera opérationnel d'ici août prochain et l'intégration complète se fera d'ici 2025.

Le lycée en quatre ans pour 2031

Le nouveau cursus pour les lycées neuchâtelois est aussi sous la loupe du Canton de Neuchâtel. D'ici 2031, la maturité gymnasiale devra être harmonisée avec le reste du pays, soit comporter un cursus de quatre ans au lieu de trois. Reste à savoir si l'école obligatoire conservera son modèle actuel qui s'étale sur 11 années ou sera réduit à 10 ans.

Selon la conseillère d'État en charge de la formation, Crystel Graf, la réglementation sera discutée dès le début de l'année prochaine alors que la décision finale devrait être prise en 2023 vraisemblablement.

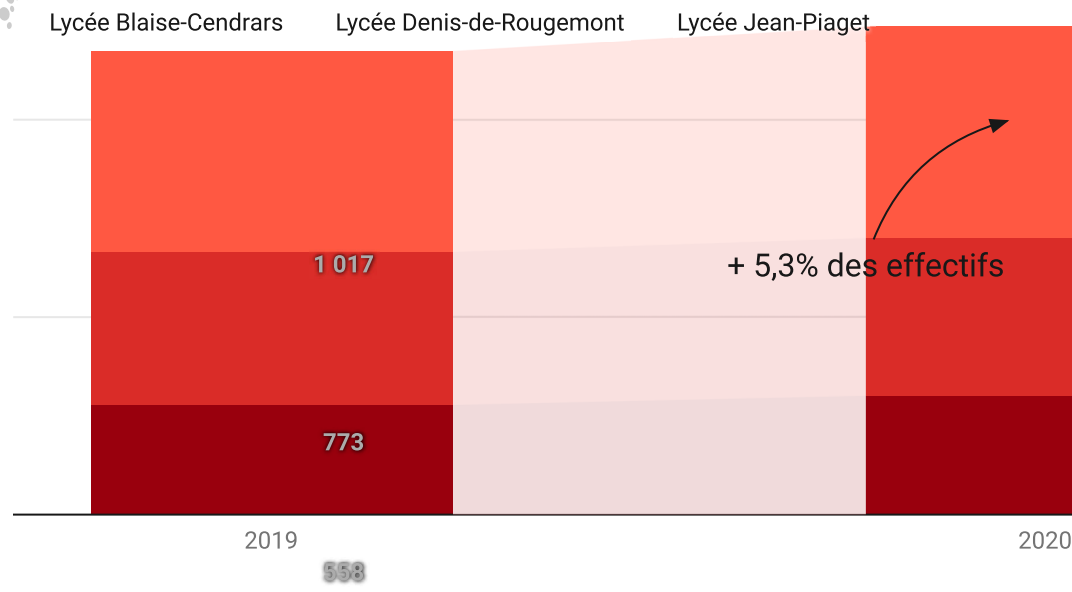
« La décision pour les lycées devrait être prise en 2023 »

🔊 [Ecouter le son](#)

99 lycéens supplémentaires

Côté chiffres, le nombre de lycéens est aussi en augmentation dans le canton. Il y a en effet 99 étudiants supplémentaires par rapport à l'année précédente au sein des trois lycées neuchâtelois. En tout, 2573 assistent aux cours dans les trois institutions du canton. Parmi ces élèves, nombreux sont ceux qui choisissent les branches scientifiques. Biologie et chimie, économie et droit et Physique et applications des mathématiques sont les options spécifiques les plus plébiscitées par les étudiants. /jha

Nombre d'élèves dans les lycées neuchâtelais, par an



2 573

La formation comprend la Maturité gymnasiale, le Certificat d'école de culture général et la Maturité spécialisée.